

une place normalement occupée par l'opposition ou si je devrais en conclure que cela montre simplement sa détermination de demeurer extrêmement objectif dans tout ce qu'il fait. Toutefois, pour ce qui est des affiliations à un parti et aux caucus, ces recommandations ou ces propos ne me semblent pas constituer des instances véritables. Je puis me tromper en cela, et je ne trouve certainement pas à redire au droit qu'a le sénateur Molson et, en fait, au droit qu'a tout membre du comité de faire ces observations, mais ayant lu consciencieusement le rapport, j'en ai conclu qu'il s'agissait d'éloges plutôt que de recommandations précises.

Il se peut qu'il y ait un certain désaccord sur les idées proposées et je pense que chacun des honorables sénateurs pourrait les aborder suivant sa propre conscience. Je suis nouveau au Sénat, mais j'ai été impressionné par l'absence de controverses politiques inutiles, et par la poursuite générale d'une objectivité aussi grande que possible lors de l'examen de ces questions, mais sans doute, comme membre du gouvernement, je devrais me faire un devoir de participer au caucus. Toutefois, c'est là une décision à prendre par chaque sénateur et je doute fort qu'il appartienne au comité d'interdire à tous les sénateurs de se livrer à cette occupation.

Je suis donc d'accord sur le contenu et l'objet du rapport. A l'instar d'autres sénateurs, je ne tiens pas à être lié inexorablement à chaque mot et à chaque nuance d'un document bourré d'idées et d'opinions. Il faudrait être la perfection même pour exiger que tous les sénateurs à l'esprit indépendant acceptent tout cela sans une certaine réserve.

Compte tenu de tout cela, j'appuie le rapport tel quel. Cela nous permettra, je pense, d'agir comme l'a proposé le sénateur Molson dans son premier discours, soit de mettre nos rouages à jour, dans toute la mesure du possible. Grâce au travail du comité, nous disposons d'un nouveau Règlement et nous avons maintenant de nouveaux comités prêts à commencer leurs travaux d'organisation dès demain. Ce sont déjà là des réalisations.

Au cours du débat nous entendrons peut-être proposer des moyens d'améliorer les recommandations du comité. En tout cas, le comité a réussi à agir promptement, dans un esprit large et constructif. Ils ont prouvé, je pense, au Parlement lui-même et au peuple canadien, et à ceux qui souhaitent réellement à examiner ce qui est proposé, que les mem-

bres de cette Chambre sont désireux de servir le Canada de la manière la plus constructive possible. Voilà ce qu'on lit entre les lignes des recommandations du comité.

(Sur la proposition de l'honorable M. Cameron, le débat est ajourné.)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA (L'ÂGE DES VOTANTS)

MODIFICATION AU PROJET DE LOI—DEUXIÈME LECTURE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Hazen Argue propose la 2^e lecture du bill S-24, tendant à modifier la loi électorale du Canada (âge des votants).

—Honorables sénateurs, je suis heureux de proposer maintenant la deuxième lecture d'un bill qui, lors des élections générales fédérales, réduirait de 21 à 18 ans l'âge des votants. On remarquera qu'il s'agit d'un bill d'intérêt public présenté au nom d'un sénateur. Je crois ne pas me tromper en disant qu'il s'agit ici du premier bill de la session d'une nature aussi précise. Il y a eu antérieurement d'autres bills publics présentés au nom de sénateurs, et je crois qu'ils ont contribué au bien-être du pays.

On peut trouver une certaine signification au fait que ce projet de loi est conforme à l'excellente déclaration que vient de faire l'honorable leader du gouvernement au sujet du nouveau Règlement et du Sénat lui-même et à l'attitude que pourrait observer le Sénat au cours des prochains jours. J'espère que le Sénat subira les modifications fondamentales exposées par le leader du gouvernement, qu'il deviendra un centre d'action et que nous allons retrousser nos manches pour nous mettre au travail. Le Sénat doit montrer aux Canadiens qu'il s'occupe des affaires du pays non seulement en examinant les activités de la Chambre des communes et en jugeant si ce qu'elle fait est conforme aux intérêts du pays—c'est-à-dire en agissant comme une assemblée de gens qui procèdent en toute objectivité à un second examen—mais les sénateurs devraient encore essayer d'employer cette Chambre et les possibilités qu'elle offre pour montrer au premier ministre, au gouvernement, à la Chambre des communes et aux Canadiens comment nous devrions, en tant que nation, envisager certains problèmes.

Mes lectures et mes études sur le rôle du Sénat me portent à croire que les autorités les plus éminentes du jour qui écrivent sur le